



## DEMANDE D'EMPLOI : ÉLECTIONS MUNICIPALES 2023 ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Prière de répondre à toutes les questions. N'oubliez pas de signer le document avant de le faire parvenir à :

Andrée-Maude Renaud, présidente d'élection  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

ou à [amrenaud@muniles.ca](mailto:amrenaud@muniles.ca) ou encore à Mireille Bourgeois, secrétaire d'élection au 280, chemin du Bassin ou par courriel à [ptserviceha@muniles.ca](mailto:ptserviceha@muniles.ca). Faites parvenir le document avant le 10 février 2023.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Appartement : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Province : Québec Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale : \_\_\_\_\_

### EXPÉRIENCE DE TRAVAIL ÉLECTORAL (SI APPLICABLE)

Élection : Municipale  Provinciale  Fédérale

1 : Commission de révision   
2 : Anticipation   
3 : Jour du scrutin

### EMPLOI DÉSIRÉ

À titre indicatif, veuillez indiquer vos préférences. Le président d'élection ne s'engage aucunement à respecter les préférences indiquées ci-dessous.

- Réviseur – Commission de révision (à déterminer)
- Scrutateur – Vote par anticipation et le jour du scrutin (26 février et 5 mars)
- Secrétaire de bureau de vote – Vote par anticipation et le jour du scrutin (26 février et 5 mars)



- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) – le jour du scrutin (5 mars)
- Table de vérification - Vote par anticipation et le jour du scrutin (26 février et 5 mars)

Veillez noter qu'une formation sera donnée préalablement à l'élection et que vous devez également vous rendre disponible. La date de formation vous sera communiquée ultérieurement.

Si je suis engagé(e), je comprends que je serai payé(e) selon les tarifs de rémunération en vigueur du directeur général des élections du Québec ou de la municipalité.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques et comprends qu'une fausse déclaration peut entraîner le rejet de ma candidature ou mon renvoi, le cas échéant.

Date :

Signature :

**N. B. : Travail de nature partisane.**

**Un membre du personnel électoral ne peut se livrer à un travail de nature partisane à compter du moment où il prête serment.**